

## CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 8 JUIN 2010 à 20h15, à la salle du Conseil communal

**Présidence :** M. Philippe Bolay

**Scrutateurs :** MM. Marc Aubert et André Bussy

**Secrétaire :** Mme Cornelia Grandjean

**Membres excusés :** Mme Kunz Chantal, MM. Bussy Jacky, Glauser Pierre-André, Vallotton Paul-Henri, Vuilleumier Laurent.

**Membres absents (non excusés) :** MM. Baumgartner Patrice et Pittet Benjamin.

**Municipalité :** Présente incorpore.

Le président Philippe Bolay ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

---

#### Opérations statutaires

##### Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 36 conseillers sur 43. La majorité absolue est de 19.

##### Modification de l'ordre du jour

**Le Président** demande d'ajouter le point « Nomination de 2 commissions ».

##### Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

**Le Président** salue la présence de Mme Caroline Gebhard du journal « La Côte ».

##### Courrier :

Lettres d'excuses des conseillers.

Lettre de démission de la commission de l'urbanisme de M. François Burnier (classée 6/2010). Mme Anne Blankart, 1<sup>ère</sup> suppléante, le remplace.

### Calendrier des élections communales 2011 (classé 7/2010)

- Adoption des divers arrêtés de convocation par le Conseil d'Etat **septembre 2010**
- Envoi des arrêtés, des instructions et des modèles de dossiers de candidature par la Section des droits politiques **avant les vacances scolaires d'automne 2010**
- Délai de candidature pour le premier tour du 13 mars 2011 **lundi 24 janvier 2011, 12h00**
- Délai de candidature pour le second tour du 3 avril 2011 **mardi 15 mars 2011, 12h00**
- Délai de candidature pour le premier tour-syndics/ques du 15 mai 2011 **mardi 5 avril 2011, 12h00**
- Délai de candidature pour le second tour-syndics/ques du 5 juin 2011 **mardi 17 mai 2011, 12h00**

Ce calendrier sera affiché aux piliers publics ; tous les documents concernant les élections seront disponibles au bureau communal.

### Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)

*M. Louis Magnenat* rappelle les « Portes ouvertes » de la STEP du Sempremont à Sévery le samedi 12 juin 2010 de 9h00 à 12h00.

#### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec la modification demandée par le Président ; il se présente donc comme suit :

1. Préavis municipal n° 03-2010 concernant les comptes 2009
2. Préavis municipal n° 4-2010 demandant un crédit supplémentaire de frs. 53'000.- pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et l'élaboration d'un nouveau Règlement sur la Police des Constructions
3. Préavis municipal n° 5-2010 demandant un crédit de frs. 80'000.- pour la création d'un bureau pour le garde forestier et d'un réfectoire avec vestiaire dans le bâtiment de la Moutonnerie
4. Elections réglementaires
5. Nomination de 2 commissions
6. Divers et propositions individuelles.

## 1. Préavis municipal n° 03-2010 concernant les comptes 2009

*M. Eric Vuilleumier* commente les comptes communaux 2009 (classés 8/2010) et *M. Arnold Grandjean* lit le rapport de la commission de gestion (classé 9/2010).

*Le Président* ouvre une discussion sur les comptes 2009.

Les comptes sont parcourus point par point, mais personne ne prend la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal accepte les comptes 2009 à l'unanimité.

*M. Jean-François Blanc* lit le rapport de gestion de l'exercice 2009 (classé 10/2010). Cette commission regrette le peu d'investissements de cette année et demande à la Municipalité de mieux respecter le plan d'investissements voté par le Conseil.

*M. Sébastien Tardy* donne lecture du rapport sur les comptes 2009 de la STEP du Sempremont (classé 11/2010).

*Le Président* ouvre une discussion sur la gestion des comptes 2009.

*M. Aloïs Tardy* constate que dans les « Attributions à fonds de réserve non prévus au budget 2009 », les taxes d'épuration et de raccordement au réseau d'eau versées par Grudibat se montent à frs. 115'000.-, soit frs. 23.-/m<sup>2</sup>, et fait remarquer qu'on ne serait certainement pas arrivé à ce montant avec une construction industrielle.

*M. Eric Vuilleumier* répond qu'il existe une règle de taxation de l'épuration et du raccordement de l'eau, mais qu'il ne peut pas la communiquer au Conseil ce soir.

*M. Jean-François Blanc* : dans le rapport de la Municipalité, page 15, 2<sup>ème</sup> tableau, il pense qu'il s'agit de déchets collectés en kilos et non en tonnes.

*Mme Agnès Martel* fait remarquer à la commission de gestion, au sujet des investissements, qu'il avait été budgété frs. 250'000.- pour les façades du Château et frs. 50'000.- pour les allées du cimetière, mais que ces propositions n'avaient pas été acceptées.

D'autre part, elle ne sait pas comment interpréter la phrase suivante du rapport de la commission de gestion : « Dans nos rêves, une décharge terreuse telle que réalisée, ne pourrait faire l'unanimité que si l'on pouvait y enterrer définitivement l'affaire des Assenges ».

*M. Arnold Grandjean* répond que cette affaire des Assenges fait du mal à tout le monde ; on aimerait l'enterrer définitivement, mais cela reste un rêve car nous sommes obligés d'aller jusqu'au bout de cette affaire. D'autre part, la manière dont a été gérée cette décharge terreuse

ne les satisfait pas, les commissions concernées n'ayant pas été convoquées afin d'être entendues et de pouvoir élargir le débat.

**M. Jean-François Dupont** avait proposé de convoquer la commission de l'urbanisme ou de créer une commission déchèterie pour régler ce problème de décharge terreuse. Il aimerait savoir pourquoi cela ne s'est pas fait. Est-ce la Municipalité qui ne veut pas travailler avec une commission ou l'inverse ?

**M. Eric Vuilleumier** répond que la Municipalité a d'abord reconnu son erreur, puis a pris la décision de garder cette décharge terreuse pour évacuer les excavations qui se feront sur la Commune de Pampigny.

**M. Jean-François Dupont** prend acte de cette réponse et pose une autre question au sujet de l'affaire des Assenges. Il a consulté la liste des événements chronologiques établie par Mme Agnès Martel et en retire deux éléments nouveaux concernant des décisions prises par la Municipalité.

1. En juillet 2008, une délégation de la Municipalité a rencontré Grudibat et a proposé à cette dernière de changer son projet artisanal en un projet immobilier (VillArtistes). La Municipalité a donc poussé Grudibat dans une direction non-conforme aux règlements.

2. La Municipalité avait ajouté une clause à l'acte de vente du terrain des Assenges avec Grudibat, indiquant que le projet ne pourrait être réalisé qu'avec l'accord du Canton. Or, le 30 janvier 2009, la Municipalité signa l'acte malgré le refus de cette clause par Grudibat. Il trouve étonnant que la délégation de la Municipalité qui a signé cet acte capitule devant le promoteur et ne respecte pas la décision prise en Municipalité.

Il est surpris par le fonctionnement de la commission de gestion. Si Mme Agnès Martel s'est adressée à l'Etat, c'est parce qu'elle n'a pas été entendue par la Commission de gestion. Une réponse de l'Etat à deux députés qui s'étaient occupés de l'affaire donne raison à Mme Agnès Martel. Une analyse lucide et sereine de ladite commission aurait été préférable à des rapports du Préfet, des Services de l'Etat, du Conseil d'Etat et à un jugement du Tribunal fédéral.

Au vu de ces deux nouveaux éléments et de l'attitude des commissions locales, il n'est pas content de la manière dont les autorités locales se sont comportées.

**M. Claude Tardy** répond que, en juillet 2008, la Municipalité n'a pas proposé à Grudibat de modifier son projet, mais d'acheter toute la parcelle au lieu d'une partie seulement. En effet, l'achat de la partie du fond, côté haie, aurait demandé la création d'un chemin d'accès par la Commune.

Concernant la signature de l'acte de vente, la Municipalité s'était bien renseignée, le projet avait passé à l'enquête, et elle était en droit de vendre la parcelle. Cependant, le permis de construire stipulait un droit de recours de 30 jours avant lequel Grudibat ne devait pas commencer les travaux, délai qu'elle n'a pas respecté.

Il ne comprend pas pourquoi ce document circule, car on ne peut pas tirer de conclusions tant que le Tribunal fédéral n'a pas donné son verdict.

*Le Président* remercie M. Claude Tardy de sa réponse et rappelle à l'assemblée que le but de cette soirée n'est pas de parler de l'affaire des Assenges.

Comme il n'y a plus de question, il clôt la discussion et passe au vote

La gestion des comptes 2009, ainsi que celle de la STEP, sont acceptées à une évidente majorité (1 abstention).

Il remercie la boursière et le syndic pour la bonne gestion de ces comptes.

**2. Préavis municipal n° 4-2010 demandant un crédit supplémentaire de frs. 53'000.- pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et l'élaboration d'un nouveau Règlement sur la Police des Constructions (classé 12/2010)**

*M. Roger Bouillant* lit le rapport de la commission des finances (classé 13/2010) et *le Président* ouvre une discussion.

*M. Sébastien Tardy* demande quelles sont les modifications du SAT.

*M. Eric Vuilleumier* répond que le bureau a envoyé ce projet de PDCom au SAT qui l'a retourné en demandant un examen complémentaire, mais il ne connaît pas précisément ces modifications.

*M. Christian Fuchs* demande comment on a choisi le bureau d'études.

*M. Eric Vuilleumier* répond que la Municipalité a reçu les offres de 3 bureaux d'urbanisme. Le bureau Codes a été mandaté pour établir un cahier des charges, analyser ces offres et choisir la meilleure. Le bureau ATAU s'est avéré être le plus intéressant.

*M. Christian Fuchs* demande si le bureau ATAU a donné la garantie de mener ce projet à son terme avec cette rallonge de frs. 53'000.-.

*M. Eric Vuilleumier* répond que la Municipalité va suivre ce dossier de plus près. Travailler avec un autre bureau lui coûterait plus cher, car il faudrait reprendre ce dossier au début. D'autre part, nous avons urgemment besoin de nouveaux règlements PGA et de la Police des Constructions.

*M. Jean-François Blanc* aimerait savoir s'il s'agit de l'élaboration d'un nouveau règlement ou d'une révision de ce règlement.

*Mme Ruth Müller* dit qu'il s'agit d'une question de vocabulaire. La base de travail est le règlement de construction actuel.

*M. Eric Vuilleumier* veillera à ce que ce nouveau règlement corresponde à l'ère où l'on vit.

La parole n'étant plus demandée, *le Président* clôt la discussion et passe au vote.

L'assemblée accepte le préavis n° 4-2010 à l'unanimité.

**3. Préavis municipal n° 5-2010 demandant un crédit de frs. 80'000.- pour la création d'un bureau pour le garde forestier et d'un réfectoire avec vestiaire dans le bâtiment de la Moutonnerie**

*Mme Ruth Müller* présente le préavis 5-2010 (classé 14/2010) et *M. Etienne Fuchs* lit le rapport de la commission des finances (classé 15/2010).

*Le Président* ouvre une discussion.

*M. Sébastien Tardy* demande s'il ne faudrait pas prévoir des douches hommes-femmes séparées.

*Mme Ruth Müller* répond qu'il n'y aura pas de douches et que les WC sont déjà existants.

*M. Gilbert Champendal* constate que ce préavis omet de prévoir des places de parc.

*Mme Ruth Müller* en prend bonne note.

*M. Philippe Buri* fait remarquer que le garde-forestier fonctionne dans le cadre du triage et demande si d'autres communes participeront à ce projet.

*Mme Ruth Müller* confirme que le garde-forestier est engagé par le groupement forestier ; la commune de Pampigny participe au loyer à raison de 60 %.

*M. François Burnier* aimerait connaître le type de chauffage prévu.

*Mme Ruth Müller* imagine qu'il s'agira de radiateurs électriques amovibles. Une très bonne isolation est prévue (20 cm).

*M. André Bussy* demande si le paratonnerre prévu est obligatoire.

*Mme Ruth Müller* répond par l'affirmative. Il en est de même pour le couvert.

La parole n'étant plus demandée, *le Président* clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 5-2010 est accepté à l'unanimité (M. Burnier était absent lors du vote).

#### **4. Elections réglementaires**

Selon l'art. 11 du règlement du Conseil, le Conseil nomme chaque année un président rééligible, 2 vice-présidents rééligibles et 2 scrutateurs et 2 suppléants rééligibles.

M. Philippe Bolay, président sortant, accepte une éventuelle réélection, Il cède sa place au vice-président. Le vote se déroule par bulletins secrets. M. Philippe Bolay est élu à la présidence avec 33 voix.

M. Christian Bezençon ne souhaite pas renouveler son mandat de vice-président.

MM. Christian Fuchs et Nicolas Dumauthioz sont élus vice-présidents avec 34 voix, 1 blanc, chacun.

Pour les scrutateurs et les suppléants, lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de membres à élire, la nomination s'effectue à mains levées.

Sont élus à une évidente majorité: Mme Marie Sauter et M. François Perrinjaquet, scrutateurs ; MM. Jean-Marie Guignard et Norbert Pittet, scrutateurs suppléants.

#### **5. Nomination de 2 commissions**

3 personnes sont élues à la commission « Règlement concernant les taxes de séjour et les résidences secondaires ». Il s'agit de MM. Sébastien Tardy, Stéphane Rieder et Ernest Benninger.

3 personnes sont élues à la commission de l'actuelle ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale) qui deviendra l'ARASMAC (Action Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay). Il s'agit de Mme Martine von Siebenthal et de MM. André Bussy et Jean-François Dupont.

#### **6. Divers et propositions individuelles**

*Mme Martine von Siebenthal* estime que le panneau d'affichage situé sur la façade l'ancien abattoir n'est pas visible.

*Mme Ruth Müller* indique les quatre panneaux d'affichage non officiels, soit à la laiterie, à côté de la poste, à l'auberge et à l'ancien abattoir.

*M. Arnold Grandjean* fait remarquer que des voitures sont continuellement parkées sur les places de parc de la Pépinière et trouve que ce n'est pas normal que l'on profite ainsi de la voie publique au lieu de louer une place de parc. Il est étonné que les agriculteurs qui travaillent en dessus n'aient pas fait de remarques.

**Mme Martine von Siebenthal** propose de parler de ce problème lors de l'assemblée de copropriété qui se déroulera demain.

**Mme Anne Blankart** rappelle la proposition de M. Arnold Grandjean d'étudier la création d'un trottoir entre la gare et le début du chemin menant chez M. Benninger sur la route d'Apples, car c'est un endroit très dangereux. Il semble qu'il y aurait de la place côté lac.

D'autre part, elle fait remarquer que la route de la Prêle va devenir un quartier résidentiel alors que le parc des camions de M. d'Andrea se trouve à la fin de cette rue. La Municipalité et le Conseil devront donc s'attendre à des remarques de la part des habitants de ce quartier.

**M. Claude Tardy** prend note de la première remarque. Il précise qu'il s'agit d'une route cantonale et d'un terrain privé et que cette étude prendra un peu de temps.

**Mme Anne Blankart** pense qu'il vaut la peine de s'adresser à une instance supérieure et d'éviter ainsi un accident.

**M. Jean-François Blanc** demande s'il y a d'autres places de parc prévues que les 6 places enterrées dans le projet immobilier de la route de la Tuilière 5.

**M. Claude Tardy** répond que 6 ou 8 places de parc extérieures sont prévues.

**M. Jean-François Blanc** demande en quoi consiste la dérogation de ladite mise à l'enquête.

**M. Claude Tardy** dit qu'il s'agit des places de parc qui ne respectent pas le plan d'alignement.

**M. Jean-Philippe Gaudin** remercie la Municipalité pour les décorations florales et de l'avoir épargné de sortir son arrosoir.

**M. Eric Vuilleumier** présente l'étiquette des futures bouteilles de vin de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h30.

Le président  
Philippe Bolay

La secrétaire  
Cornelia Grandjean